

L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
SISTERONAI-S-BUËCH

#21 Février 2019

 CC SisteronaisBuech

 @CCSisteronBuech

 Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

www.sisteronais-buech.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE À SERRES, LE 28 JANVIER 2019

Le Conseil communautaire était réuni à Serres, accueilli chaleureusement par Monsieur le Maire Bernard MATHIEU

Le Président Daniel Spagnou, a introduit le conseil en annonçant que le dossier FISAC n'a pas été retenu par le ministère de l'économie. Le Gouvernement a décidé de mettre fin à ce programme car aucun budget n'a été voté en ce sens lors de la dernière loi de Finances 2019.

Nouvelle année, nouvelle formule

L'organisation des conseils communautaires évolue avec cette nouvelle année, afin de laisser plus de place au débat. Décision avait été prise de présenter plus en détail des services ou des politiques menées par la CCSB. Le premier conseil de l'année a donc débuté avec les présentations détaillées du rapport d'activité de l'Espace Rando des Pays du Buëch, du service commun d'Autorisation du Droit des Sols et de la création d'un Relai d'Assistantes Maternelles (RAM).

Structuration du service de Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sur le territoire

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch dispose de 3 RAM sur son territoire : l'île aux enfants, les Enfantsines, les Fruits de la passion, mais toutes les communes ne bénéficient pas du service. La volonté de la CCSB serait de structurer un service couvrant l'ensemble des communes membres, en valorisant et en utilisant les RAM existantes. La couverture du territoire permettrait de mettre à disposition des familles : 3 sites d'accueil pour les permanences administratives (Serres, Laragne, Sisteron), des ateliers de jeux socialisants itinérants pour les enfants sur 10 communes tous les 15 jours et 88 assistantes maternelles. La CCSB prépare les étapes de cette mise en œuvre au fur et à mesure (repérage des lieux d'accueils, budgétisation, travail avec les CAF), pour une ouverture du service au 1er septembre 2019.

*Conseil Communautaire du 28 janvier 2019 - Serres***SRADET : les élus inquiets**

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires s'impose aux documents d'urbanisme et de planification des communes et intercommunalités comme le Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale, le Plan Local d'Urbanisme ou le Plan Climat Air Energie Territorial. Ces documents d'orientation sont chargés d'organiser la stratégie régionale à moyen et long termes (2030 et 2050). La Région a déjà arrêté le projet de schéma le 18 octobre 2018 qui a été soumis à l'avis des élus communautaires de la CCSB. Normalement, le projet n'a pas à être délibéré conseil, mais le Président a décidé de l'inscrire à l'ordre du jour, par volonté de transparence et de responsabilité. L'état des lieux présenté dans le rapport donne lieu à la définition de trois lignes directrices :

- Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional
- Maîtriser la consommation de l'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau
- Conjuguer égalité et diversité des territoires solidaires et accueillants

Au vu des éléments présentés dans le rapport, il a été proposé au conseil communautaire d'émettre un avis favorable sur le projet tout en demandant à la Région de corriger des mesures qui seraient contre-productives au développement du territoire :

- Préciser les modalités de gouvernance des instances territoriales de dialogue destinées, à l'échelle de l'espace alpin, à accompagner la déclinaison des objectifs et de modulation des règles (croissance démographique, consommation de l'espace, productions de logements à l'échelle des intercommunalités).
- Inclure les communes de Serres (1 300 habitants), Rosans (502 habitants) et La Motte-du-Caire (545 habitants) dans la liste des communes identifiées comme centres locaux de proximité.
- Faire figurer l'aire Sisteronaise au même titre que Gap et Digne-les-Bains comme espace d'appui au développement économique sur la carte « Polarités et espaces à conforter ».
- Reconnaître, au titre de l'égalité et diversité des territoires solidaires et accueillants, l'attractivité économique comme facteur de développement des territoires ruraux et d'assouplir les règles concernant la création de nouvelles zones d'activités économiques.
- De reconsidérer pour l'espace alpin, le mode de calcul de la consommation des espaces les espaces agricoles, naturels et forestiers (EANF) observés sur la période de référence du SRADET.
- De ne pas appliquer le principe de réduction par deux de la consommation des espaces naturels dans les territoires de faible densité de population.

Les élus, après avoir débattu, ont accepté la proposition à 48 voix pour, 16 contres et 10 abstentions.

POSE DE LA 1ÈRE PIERRE DE L'ENTREPRISE DES AUTOCARS DU LARAGNAIS.

C'est en présence du Président Daniel Spagnou, de Monsieur Duprat, Maire de la commune de Laragne et Vice-président de la CCSB, du Conseil municipal de la ville de Laragne, de Madame Henriette Martinez (ancienne Présidente du Laragnais), des élus de l'intercommunalité, de la Société d'Économie Mixte (SEM) et de l'entreprise des Autocars du Laragnais, que s'est déroulée la cérémonie.

Les Autocars du Laragnais et PLATTEY Voyages s'occupent des transports scolaires à destination du Collège des Hauts de Plaine de LARAGNE, du Collège de SERRES et du Lycée Paul Arène de SISTERON. Les entreprises transportent également les élèves primaires sur toute la zone dans le cadre des Regroupements pédagogiques. L'activité est complétée par des déplacements pour les activités périscolaires, mais également des excursions et de voyages pour les Clubs et Associations du secteur.

Créée en 2009 pour reprendre l'activité des Autocars SIMARD, par la Société des Cars Alpes Littoral (SCAL) les Autocars PINET et les Autocars JACOB, l'entreprise est installée Chemin des Isles à LARAGNE dans les mêmes locaux que les Autocars PLATTEY VOYAGES. Les nouveaux locaux accueilleront les deux entreprises dans de très bonnes conditions de sécurité et de confort pour les salariés. Les Autocars PINET et JACOB utiliseront également les locaux pour garer les véhicules qui effectuent les lignes Régulières ZOU au départ de LARAGNE et de RIBIERS à destination de GAP par la vallée du Buëch et de La Durance. Sur ce site, 15 salariés permanents seront affectés à l'exploitation des différents services ainsi qu'une vingtaine de véhicules de 09 à 63 fauteuils.



Le Sisteronais-Buëch reconnu comme territoire d'industries avec 124 autres territoires partout en France.

Le Sisteronais-Buëch est un territoire dynamique, doté d'entreprises diversifiées et de filières reconnues dans le monde entier. Dans un rayon de 20 kilomètres se côtoient l'usine SANOFI de Sisteron, des équipements hydroélectriques et photovoltaïques toujours plus nombreux qui font de notre territoire une véritable vitrine du développement durable et de la diversification énergétique. Une activité commerciale qui s'étoffe et s'enrichit, que ce soit le Val de Durance ou les centres-villes où la CCSB agit concrètement avec l'aide aux loyers. Une économie agricole de grande qualité autour de l'arboriculture, de la transformation ovine avec l'agneau de Sisteron et qui est aussi capable d'innover dans son approche commerciale, comme le Drive Fermier du Bersac.

MSAP DE ROSANS

La CCSB gère 5 Maisons de Services Au Public (Sisteron, Laragne, Serres, Valdoule et la Motte du Caire) sur son territoire. Ces Maisons offrent un service de proximité en faveur de l'emploi, de la formation, de la création d'activité, des prestations sociales, du logement, de la retraite, de la santé... Leurs principales missions consistent d'une part, en l'accueil, l'information, l'écoute, l'orientation, le conseil, le suivi et l'accompagnement des différents publics et, d'autre part, en la coordination des acteurs et partenaires locaux dans les domaines précités.

Pour renforcer l'existant, la CCSB souhaite développer et mailler le territoire par la création d'une MSAP à Rosans. Cette décision s'appuie sur un diagnostic concernant le renforcement du maillage territorial préconisé par le schéma départemental d'accessibilité aux services des Hautes-Alpes.

Ce diagnostic mentionne que :

- le territoire de Rosans souffre de l'éloignement des administrations. Les problèmes de mobilité sont accrus dès que l'on quitte l'axe principal de communication, rendant d'autant plus difficile l'accès à l'ensemble des administrations.
- Les services et administrations sont principalement concentrés à Gap et l'accès aux transports en commun n'est pas toujours facilité (fréquence et horaires inadaptés).
- Les personnes en recherche d'emploi, de formation ou en demande de réponses à des questions administratives ont souvent des difficultés à se déplacer pour accomplir leurs démarches.
- Ce lieu excentré concentre une population en situation de précarité (emplois de courte durée, chômage, RSA...) qui nécessite le développement de services de proximité.
- Face à la dématérialisation croissante, les usagers sont démunis pour réaliser leurs démarches administratives et ont recours au service des MSAP (ex : titres sécurisés, RSA ...).

Dans cet optique, il paraît indispensable que la population de Rosans ait accès :

- à un service d'accueil et d'accompagnement de proximité à moins de 20 minutes de leur domicile et puisse trouver un premier niveau d'information dans un lieu unique et facilement identifiable.
- A des outils numériques afin que les usagers bénéficient d'un accueil et un accompagnement dans leurs démarches en ligne.
- A un panel de services leur permettant de limiter leurs déplacements.

La commission service à la population réunie le 1er octobre 2018, a demandé que l'ouverture de cette MSAP puisse être réalisée à moyens constants. Au regard du fonctionnement actuel des services, il est proposé d'ouvrir la MSAP 4 demi-journées par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les permanences seraient assurées par les agents des MSAP voisines Valdoule et Serres.

Une évaluation de ce fonctionnement sera faite avant l'été 2019.

MOTION DE DÉFENSE DE LA GARE DE LARAGNE ET DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE.

Il y a quelques années les élus du Laragnais s'étaient mobilisés pour défendre la gare de Laragne et obtenir le maintien des horaires du guichet avec deux postes selon les modalités d'ouverture suivantes : du lundi au dimanche de 6h-13h et 13h30 -21h, permettant d'offrir un service aux usagers du premier au dernier train de la journée.

Or, la direction de la SNCF a annoncé la réduction des horaires du guichet à partir du 1er janvier 2019. Comme la plupart des gares desservant la ligne des Alpes, le guichet de la gare sera ouvert au public seulement de 9h à 16h30, nécessitant donc la présence d'un seul agent. Le Conseil municipal de Laragne a adopté une motion visant à s'insurger contre cette décision qui conforte la volonté de désengagement progressif de la SNCF sur la ligne des Alpes, et à exiger le maintien des heures d'ouverture du guichet du premier au dernier train de la journée, et ainsi que de l'ensemble des personnels.

Le Conseil communautaire a adopté la motion à l'unanimité.